

Le Collectif de Représentation des Intérêts
des Riverains 35-53-72
de la LGV Bretagne Pays de La Loire

Le 27 Novembre 2017

à
Monsieur Patrick JEANTET
Président Directeur Général SNCF Réseau
15, Rue Jean-Philippe RAMEAU
93200 SAINT DENIS

Objet : nuisances LGV Bretagne Pays de La LOIRE

Monsieur Le Président,

Comme vous le savez, plus particulièrement depuis le 2 Juillet dernier avec la mise en service des LGV Bretagne Pays de la Loire et Sud Europe Atlantique, les Riverains subissent des nuisances de toutes sortes, en particulier sonores et vibratoires, qui perturbent leur existence, portent atteinte à leur santé et dégradent leur qualité de vie ; ils voient aussi leurs biens considérablement dévalorisés.

Cette situation vient après les cinq ans de chantier au cours desquels les Riverains ont subi des nuisances, dérangements, désordres et préjudices considérables ; ils ont été patients, pensant voir la fin de leurs tracasseries avec la mise en service ; ils ont fait confiance à vos Représentants qui leur avaient assuré qu'avec les dispositifs de protection mis en place, le bruit résiduel serait minime. La réalité, c'est bien pire, c'est quarante, cinquante fois, voire quatre-vingts fois sur certains tronçons (Nord du Mans) par jour dans une amplitude horaire d'environ 18h00 (pourtant on nous avait promis qu'il n'y aurait pas de TGV de nuit!) que les Riverains sont agressés par ces bruits et ne peuvent plus mener une vie normale.

Cette situation a motivé plusieurs manifestations samedi dernier 25 Novembre en plusieurs lieux, des Riverains, associations de Riverains, appuyés et soutenus par de nombreux Elu-e-s :

devant La Préfecture puis à la gare du Mans pour la LGV Bretagne Pays de la Loire,
à Sauzé-Vaussais, Roullet Saint-Estèphe et Monguyon pour la LGV Sud Europe Atlantique.

Car la colère monte dans les territoires ruraux traversés devant cette situation insupportable et tout autant devant l'inaction et le silence de tous les Acteurs engagés en responsabilité. En particulier, nous observons de la part de la SNCF, dans toutes ses structures, EPIC de tête, Réseau, Mobilités, une absence et un silence total, et même pire un comportement de défausse ; ainsi suite à la réunion de Riverains de Savigné l'Evêque le 15 Novembre dernier, la SNCF, sollicité par le journal Ouest-France a répondu : « la SNCF ne peut pas prendre la parole, car la maîtrise d'ouvrage, c'est EIFFAGE ». Une telle attitude est indigne car :

les dossiers de l'enquête préalable à la DUP et en particulier les études d'impacts et les prescriptions pour les éviter, les réduire ou les compenser (séquence « Eviter, Réduire, Compenser (ERC) » ont bien été établis sous la responsabilité de RFF, aujourd'hui SNCF Réseau,

le document dit « des Engagements de l'Etat » a bien été réalisé par RFF, aujourd'hui SNCF réseau, avec un tel niveau de généralité (engagements de portée générale) et de généricité (engagements localisés avec toujours le même libellé pour chaque type de dispositif quel que soit le site) que ERE a pu disposer d'une très large marge d'appréciation pour les réaliser au moindre coût; de plus ces Engagements de l'Etat ont été validés le 26 Juin,

c'est-à-dire avant la mise en service sans attendre de vérifier que l'obligation de résultats en matière de nuisances sonores était vérifiée ;
la LGV a bien été construite sur un cahier des charges issu de RFF, aujourd'hui SNCF Réseau, cahier des charges derrière lequel se retranche ERE et qui manifestement a sous-estimé les nuisances produites par les TGV aboutissant à un sous-dimensionnement des protections phoniques et visuelles ;
et ce sont quand même bien les TGV de la SNCF qui circulent sur cette LGV avec des niveaux de bruit émergents bien supérieurs à tout ce qui a été dit aux Riverains pour les rassurer.

Aussi ce « renvoi de balles » entre SNCF et ERE est insupportable pour les Riverains. Et nous constatons les mêmes carences, hier sur les autres LGV construites, aujourd'hui sur la LGV Bretagne Pays de la Loire et la LGV Tours-Bordeaux.

La SNCF et ERE, au titre du cahier des charges SNCF, se retranchent derrière la réglementation actuelle sur le bruit qui raisonne en moyenne de bruit ; cette réglementation, initialement conçue pour les bruits des grandes infrastructures routières, est totalement inadaptée au profil de bruit des LGV. Les populations ne comprennent ni n'acceptent cette logique de moyenne de bruit qui consiste à diluer les événements bruyants, le passage des TGV, dans le temps calme d'avant et le temps calme d'après. De plus cette réglementation inadaptée n'a jamais constitué en soi une limitation ; nous avons connaissance de plusieurs précédents où face à des problématiques de bruit, les acteurs concernés sont sortis de la réglementation pour trouver des solutions et y sont parvenus.

Devant les plaintes et doléances, il a été décidé d'avancer la campagne de mesures de bruit au titre du bilan LOTI ; celle-ci est en cours ; les associations de Riverains ont formulé plusieurs demandes à ce sujet mais elles constatent que celle-ci ne se déroule pas de la façon attendue :

le nombre de points de mesure semble réduit par rapport aux demandes,
certaines communes auraient été « oubliées », en particulier dans La Sarthe,
nous ne connaissons pas les modalités précises ni des mesures et encore moins de la restitution de celles-ci,
ERE tient volontairement à l'écart les associations de Riverains les empêchant ainsi de remplir leur rôle d'accompagnement.

Ainsi de ce que nous voyons, cette campagne nous semble se dérouler dans l'objectif premier des intérêts de ERE et risque de n'apporter aucune réponse concrète et efficace aux attentes des Riverains. Cependant nous espérons toujours qu'il ne s'agit pas d'une simple manœuvre de diversion pour gagner du temps.

Nous voulons avec force des réponses avec des perspectives de solutions qui permettent de rassurer les Riverains. Aussi nous demandons à la SNCF d'engager le dialogue avec les associations de Riverains et les Elu-e-s sur toutes les problématiques identifiées ; la campagne de mesures aura alors son utilité pour autant que le nombre de points permette de couvrir tous les sites à problème identifiés, que la restitution porte sur la totalité des éléments mesurés et en particulier permettent de calculer les émergences, c'est-à-dire les différences de niveaux de bruit entre le bruit ambiant habituel et le bruit en pic aux passages des TGV.

Dans cette attente, nous demandons des signes tangibles :

que la SNCF désigne un Responsable unique en charge de cette action avec l'équipe nécessaire,

que la SNCF réduise fortement la vitesse de circulation en période de nuit (22h00 – 6h00) et en permanence sur les tronçons à fort trafic (contournement du Mans) ; les vitesses normales reprendraient à mesure des solutions mises en place et après des tests d'efficacité.

Par ailleurs, pour compléter notre information et éclairer les causes de cette situation, nous demandons à avoir accès aux documents suivants :

le contrat de partenariat public-privé et en particulier le cahier des charges qui permet aujourd'hui à ERE de se déclarer dégagé de toute obligation,

le procès-verbal et toutes pièces afférentes déclarant les Engagements de l'Etat tenus ; à ce sujet, il ne peut être considéré que le document publié en Janvier 2009 soit suffisant en soi, vues les formulations très générales (engagements de portée générale) et génériques (engagements localisés) ;

le procès-verbal de classement sonore de l'infrastructure et les éventuels documents annexes.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer Monsieur Le Président, l'expression de notre très haute considération.

Pour le CRI des Riverains LGV BPL

Copie : Madame La Directrice Territoriale
Bretagne Pays de La Loire

Contacts :

Pour La Sarthe : @ : cri72.riverains-lgv@laposte.net tel. : 02 43 27 41 06

adresse postale : Les Grandes Haies 72550 Degré

Pour La Mayenne : @ : cri53riverainslgv@gmail.com tel. : 02 43 98 43 35

adresse postale : La Chataigneraie 53340 Préaux

Pour l'Ille et Vilaine : @ : cri35.riverains-lgv@orange.fr tel. : 02 99 96 66 10

adresse postale : Le Pot de Vinière 35370 Etrelles